

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 OCTOBRE 2019

DELIBERATION N°2019.00405

AVENANT N°13 AU CONTRAT DE CONCESSION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE DE SAINT-ETIENNE

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 27 septembre 2019

Nombre de membres en exercice : 112
Nombre de présents : 60
Nombre de pouvoirs : 19
Nombre de voix : 79

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, Mme Viviane COGNASSE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, M. Charles DALLARA, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON représenté par M. Jean-Luc BASSON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Olivier LONGEON, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALLO, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA

Pouvoirs :

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Lionel BOUCHER donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALLO,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,
Mme Nicole FOREST donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Christiane JODAR donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à Mme Stéphanie CALACIURA,

Le 16 octobre 2019

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20191003-D20190040510

DATE D'AFFICHAGE :20191016

Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
M. Claude LIOGIER donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Yves PARTRAT donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,
Mme Fabienne PERRIN donne pouvoir à M. Alain SCHNEIDER,
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
M. Jean-Claude SCHALK donne pouvoir à Mme Christiane RIVIERE,
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Paul CELLE

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Pierre BERGER,
M. Henri BOUTHEON, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Gilles ESTABLE,
Mme Marie-Dominique FAURE, M. Bernard FAUVEL, Mme Annick FAY,
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, Mme Annie GREGOIRE,
M. Daniel JACQUEMET, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA,
Mme Pascale MARRON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Stéphanie MOREAU,
M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Louis ROUSSET,
Mme Monique ROVERA, M. Jean-Marc SARDAT, M. Lionel SAUGUES,
M. Joseph SOTTON, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

Mme Sylvie FAYOLLE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 OCTOBRE 2019

AVENANT N°13 AU CONTRAT DE CONCESSION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE DE SAINT-ETIENNE

Pour tenir compte d'évolutions réglementaires de l'administration fiscale, mais aussi uniformiser les contrats entre Saint-Etienne Métropole et les délégataires des services publics, il est envisagé des avenants pour mettre en œuvre le principe de l'autofacturation, modifiant également les modalités de versement et de récupération de la TVA.

Il est ainsi donné mandat au délégataire pour facturer les redevances au nom et pour le compte de Saint-Etienne Métropole. Cette clause permet au délégataire de récupérer la TVA à 20 % lors du reversement à Saint-Etienne Métropole. Cela oblige le délégataire à verser directement le montant TTC et sans attendre la production du titre de la collectivité.

Pour répondre à ces objectifs, il est proposé de modifier certaines dispositions par avenant au contrat de concession du service public de l'assainissement collectif de la commune de Saint-Etienne.

L'avenant n°13 a donc pour objet la mise en place du principe de l'auto facturation et de modifier les modalités de récupération de la TVA en supprimant notamment le mécanisme de transfert du droit à déduction de TVA.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve l'avenant n° 13 au contrat de concession du service d'assainissement de la Ville de Saint-Etienne,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit avenant et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU